CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E70583** **VALABLE JUSQU'AU** **02/11/2027**

ÉDITÉ LE 09/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1989

Raison sociale : SOBADOS

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

3 RUE DES GRAVIERS
67550 VENDENHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 89B373

Siret : 349 805 606 00028

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 4027494

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 067110566 E 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 067110566 E 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 03 88 59 48 08 **Fax :** 03 88 59 48 13

Portable : 06 87 51 62 55

Responsabilité légale :
DOS SANTOS CECILIA GÉRANT

Site Internet :

E-mail : sobados.cecilia@laposte.net

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 475 922 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	7	04/07/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/10/2026 09:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.